

Le 12 février 2024

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 12 février 2024, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et la conseillère suivants :
M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Yvan Bélanger, M. Steven Lebel, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas ;

Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-02-014 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption procès-verbaux
 - 15 janvier 2024
5. Comptes à accepter
 - Janvier 2024
6. Augmentation salariale – Brigadières scolaires
7. COMBEQ – Renouvellement adhésion 2024
8. Autorisation – Congrès ADMQ 2024
9. Vente pour défaut de taxes 2023
10. Autorisation – Construction d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie – 16^e Rue
11. Commandite et autorisation activité – Cyclo Roule ton hood
12. Aide financière 2024 – CPA St-Côme
13. Autorisation Activité – St-Côme en Action 2024
14. Aide financière 2024 – Maison des Jeunes – Ados en Cavale
15. Autorisation signature – Convention prolongation de bail – John Deere Financial Inc. – Achat pelle mécanique
16. Offre de services – Mégantic Télécommunication Inc. – Installation d'un réseau d'antennes
17. Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive
18. Rapports des comités
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 24-02-015 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 tel que présenté.

COMPTES À ACCEPTER

- 24-02-016 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de janvier 2024 soient acceptés selon les chèques M2400001 à M2400010, C2400011 à C2400066 et L2400001 à L2400026 pour un déboursé total de 576 816.43 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Chantal Poulin, directrice générale, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Chantal Poulin, Directrice générale / Greffière-trésorière

AUGMENTATION SALARIALE – BRIGADIÈRES SCOLAIRES

- 24-02-017 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on accorde une augmentation salariale de 9.5% aux brigadières scolaires, et ce, rétroactivement au 1^{er} février 2024. Les augmentations salariales des années subséquentes suivront celles prévues à la convention collective des employés syndiqués.

COMBEQ – RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2024

- 24-02-018 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on autorise M. René Larivière, directeur des travaux publics et inspecteur municipal, à renouveler son adhésion à la COMBEQ pour l'année 2024.

AUTORISATION – CONGRÈS ADMQ 2024

- 24-02-019 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on autorise la directrice générale, Mme Chantal Poulin, à participer au congrès annuel de l'ADMQ et que la municipalité paie les frais d'inscription.

VENTE POUR DÉFAUT DE TAXES 2023

- 24-02-020 Attendu que le conseil a pris connaissance de la liste des contribuables, endetter pour taxes envers la municipalité tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal ;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement

QUE le conseil municipal mandate Mme Chantal Poulin, directrice générale et greffière-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal, à transmettre au bureau de la MRC de Beauce-Sartigan, la liste des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes.

QUE le conseil municipal mandate Mme Chantal Poulin, directrice générale et greffière-trésorière, selon l'article 1038 du Code municipal du Québec, afin d'enchérir et acquérir lesdits immeubles lors de la vente sans toutefois dépasser le montant des taxes en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

AUTORISATION CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE – 16^E RUE

24-02-021 ATTENDU QUE Les Constructions Sylvain Demers Inc. souhaitent procéder à des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts à même le lot 3 748 364 cadastre du Québec soit pour le projet de prolongement de la 16^e Rue;

ATTENDU QU'un plan d'ensemble montrant la rue projetée a été déposé à la municipalité;

ATTENDU QUE ce projet de développement ne contrevient pas à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE pour la réalisation des plans et devis, le conseil municipal approuve que le mandat soit attribué à la firme Stantec;

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement

QUE le conseil municipal appuie, sans aucune obligation ni responsabilité, la réalisation du plan d'ensemble déposé par Les Constructions Sylvain Demers Inc. pour des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, à même le lot 3 748 364 cadastre du Québec dans le projet de prolongement de la 16^e Rue;

QUE la municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et maintient son engagement à acquérir, à titre gratuit, les ouvrages lorsque les travaux seront terminés et sur remise d'un certificat de conformité de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux certifiant que les travaux sont conformes aux plans et devis ainsi qu'aux exigences de la municipalité.

COMMANDITE ET AUTORISATION ACTIVITÉ — CYCLO ROULE TON HOOD

24-02-022 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on autorise la tenue de l'évènement de la cyclo

Roule ton hood, qui aura lieu le 1^{er} juin 2024, sur le territoire de la municipalité de Saint-Côme-Linière et que l'on accorde une commandite de 500\$ pour cette première édition.

AIDE FINANCIÈRE 2024 — CPA ST-CÔME

- 24-02-023 Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on accorde une aide financière au CPA St-Côme pour un montant équivalent à 30% du coût d'inscription par enfant inscrit aux divers niveaux offerts et demeurant à St-Côme-Linière.

AUTORISATION ACTIVITÉ – ST-CÔME EN ACTION 2024

- 24-02-024 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on autorise St-Côme en Action à tenir leur événement de marche et de course à pied sur le territoire de la municipalité de St-Côme-Linière le 19 octobre 2024.

AIDE FINANCIÈRE 2024 – MAISON DES JEUNES — ADOS EN CAVALE

- 24-02-025 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on accepte la demande faite par de la Maison des jeunes Beauce-Sartigan pour une contribution financière de 50 \$ par jeune de la municipalité de Saint-Côme-Linière qui participera au projet Ados en cavale au cours de la période estivale 2024.

AUTORISATION SIGNATURE – CONVENTION PROLONGATION DE BAIL – JOHN DEERE FINANCIAL INC. – ACHAT PELLE MÉCANIQUE

- 24-02-026 Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Simon Breton et résolu majoritairement que Mme Chantal Poulin, directrice générale, soit autorisée à signer au nom de la municipalité de St-Côme-Linière la convention de prolongation de bail avec John Deere Financial relative à l'achat de la pelle mécanique John Deere autorisé par la résolution 23-10-240.

M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas demandent que l'on inscrive leur dissidence.

OFFRE DE SERVICES – MÉGANTIC TÉLÉCOMMUNICATION INC. – INSTALLATION D'UN RÉSEAU D'ANTENNES

- 24-02-027 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de Mégantic Télécommunication Inc., datée du 15 janvier 2024 et portant le no MT202401-01, pour la fourniture et l'installation d'un réseau d'antennes afin de desservir les divers sites du réseau d'aqueduc et d'égout, au coût de 19 913.17\$ plus taxes.

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

24-02-028 **Considérant que** le 31 mars 2022, les élu(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du **13 mars** comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** » ;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

En conséquence, il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Côme-Linière, proclame le 13 mars comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** ».

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

24-02-029 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 29.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 11 mars 2024, à la salle Optimiste.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2024

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Gabriel Giguère
Maire

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière